

## LA FAMILLE LE MIRE À AUXERRE AVANT 1600

© Pierre Le Clercq (2004)

Société généalogique de l'Yonne

### LE MIRE Etienne :

- Le 17 novembre 1557, devant Nicolas Royer, notaire à Auxerre, le marchand corroyeur auxerrois Claude Faulle, veuf de feu Claudine Berton, a passé un contrat de mariage avec Louise Le Mire (ou Le Myre), veuve de feu Mathurin de Montenat, fille de feu Etienne Le Mire (ou Le Myre) et de Marie Genet, accompagnée de Germain Genet (qui était procureur en l'officialité d'Auxerre) [AD 89, 3 E 7-327, année 1557, acte 168].

### LE MIRE Louise :

- Le 17 novembre 1557, devant Nicolas Royer, notaire à Auxerre, le marchand corroyeur auxerrois Claude Faulle, veuf de feu Claudine Berton, a passé un contrat de mariage avec Louise Le Mire (ou Le Myre), veuve de feu Mathurin de Montenat, fille de feu Etienne Le Mire (ou Le Myre) et de Marie Genet, accompagnée de Germain Genet (qui était procureur en l'officialité d'Auxerre) [AD 89, 3 E 7-327, année 1557, acte 168].

### LE MIRE Perrin :

- Les 5 et 12 mars 1447 *n.s.*, devant Etienne Champfrémeux, tabellion juré du roi en la cour de la prévôté d'Auxerre, et en présence de Jean Boisart, Simon Beluotte et Germain de Coiffy, sont comparus d'une part les honorables hommes Jean Commin, chanoine et pénitencier de la cathédrale d'Auxerre, Jacques Duval et Casselin Lusurier, tous trois gouverneurs du fait commun des habitants de la ville et cité d'Auxerre, et d'autre part Julien Gelé, Jean Thomas dit Charlot, Guillemain Thomas (fils dudit Jean Thomas dit Charlot), Guillemain Charles, Huguenin Guerrier, Jean Berthelot, Laurent de Mailly, Etienne Duchamp, Guillaume Marriller, Henri Berthelot, Jean Joly, Laurent Ducrot, Thévenot Desprez, Jean Delacroix, Robin Gaudry, Guillemain Jourrand, Adam Chaindé, Jeannin Barre, Jean Bourgeois le jeune, Jean Chevalier, Thévenin Puisastre, Perrin Royer, Guillemain Potin, Ancelot Daguemer, Jean Dupont, Jeannin Barat, Thévenin Miné, Jean Miné, Guillemain Le Saynat, Guillaume Deguy, Perrin Dupont, Germain Alliot, Jean Villegardin, Laurent Georgin, Adenet Belin, Droin Jacquin, Jean Poichot, Thiebault Musnier, Jean Charpentier, Laurent Tabard, Jeannin Guillot, Guillemain Marchant, Jean Bouilly, Guillemain Chisenosse, Thévenin Maistredostel, Jean Dorgenot, Perrin Orry, Guillemain Putois, Martin Relié, Etienne de Maulny, Huet Cordier, Guillemain Le Bourgoin, Perrin Le Mire, Jean Bardot (dit Bruyant), Adenet Belin, Perrin Marion et Guillemain Macé, tous vigneron et laboureurs domiciliés à Auxerre, lesquels ont transigé pour mettre fin à un procès en appel au parlement de Paris opposant les bourgeois et habitants d'Auxerre, représentés par les trois gouverneurs du fait commun, aux vigneron et laboureurs de la ville : les trois gouverneurs ont accepté de lever les amendes qu'ils avaient imposé auxdits vigneron et laboureurs pour avoir régulièrement quitté leur travail avant l'heure prescrite par un arrêt du parlement de Paris daté du 26 juillet 1393, et les vigneron et laboureurs de la ville ont accepté en retour de travailler chaque jour, dorénavant, aussi longtemps que le prescrit cet arrêt, c'est-à-dire du lever au coucher du soleil. Cet accord a été scellé du sceau de la prévôté d'Auxerre par Germain Trouvé, licencié en lois, et par Regnault Guitois, tous deux gardes du scel de ladite prévôté [AM Auxerre, AA 1, folio LI verso].